



cour d'appel de paris chambre sociale

Par **TITI94**, le **15/02/2012** à **20:57**

bonjour,

Je suis passé cette après midi devant la cour d'appel de paris chambre sociale

Nous avons déposé avec mon avocat de tres bonnes conclusions mais la partie adverse a été à mon égard très calomenieuse sachant que leur argumentation de leurs conclusions étaient vides.

La cour d'appel peut elle être influencé sur sa décision en fonction des calomenies diffamatoires et gratuites à mon égard par la partie adverse

Merci de vos réponses car vraiment la plaidoirie est un match de boxe cela n est plus du droit

Par **P.M.**, le **15/02/2012** à **21:50**

Bonjour,

J'espère que la Cour d'Appel saura faire la part des choses entre le vrai du faux mais il est curieux que votre avocat n'ait pas répondu aux conclusions adverses ou même à la plaidoirie...

Par **Paul PERUISSET**, le **16/02/2012** à **13:40**

Bonjour,

Même si la procédure est orale, les juges de la Cour d'Appel sont des professionnels du Droit et ils ne se laisseront pas influencer par des propos qui n'auraient aucunes justifications factuelles prouvées.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET